

CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2023

Présents : Mmes BOISSEAU – CLOCHARD – BLANCHARD - PERRINET - SOUDET – TAUPIN - BARBIER - Mrs DUGUET – DAVID – CHARRON – BOUCHARD – BONNEFOY – LE MOUEL - BOURREAU

Charlotte CHENOT a donné procuration à Hervé BOUCHARD

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

• **Création d'un emploi saisonnier**

Comme chaque année, un renfort est nécessaire pour certaines tâches durant les congés. Cette année deux candidatures nous sont parvenues, un jeune de Saint Georges et un jeune de Mery sur Cher. L'un travaillera au mois de juillet et l'autre au mois d'août avec les agents communaux.

• **Taux d'avancement de grade**

Le maire propose à l'assemblée, de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	100%

• **Convention d'adhésion avec la DGFIP pour le service de paiement en ligne des recettes publiques locales**

A compter du 1^{er} septembre 2023, un nouveau moyen de paiement sera disponible pour le règlement des différentes factures émises par la Commune. Le moyen de paiement en régie, dans un premier temps pour la garderie, va disparaître pour laisser place au paiement suivants :

- Par chèque à envoyer au centre d'encaissement mentionné sur la facture
- En numéraire chez un buraliste agréé
- Par internet (carte bancaire ou prélèvement unique sur votre compte bancaire)

Il convient pour cela de signer une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques

• **DM 2 budget commune**

il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011

61551 : 1 500.00€

6188 : 1 000.00€

Chapitre 023 : 9 828.00€

TOTAL : 12 328.00€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 14

7411 :	1 161.00€
74121 :	12 670.00€
74127	- 1 503.00€
TOTAL :	12 328.00€

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre 20

2051 :	6 000.00€
2151 :	- 4 272.00€
TOTAL :	1 728.00€

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre 10 :

10222 :	- 8 100.00€
Chapitre 021 :	9 828.00€
TOTAL :	1 728.00€

- DM 1 budget assainissement

Il y a lieu de procéder aux décisions modificatives suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre 014

706129 :	170.00€
611 :	92.00€
TOTAL :	262.00€

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chapitre 70

701241 :	- 8 160.00€
7068 /	8 422.00€
TOTAL :	262.00€

- Tarifs garderie

Le Maire propose de fixer les tarifs de garderie, à compter du 2 septembre 2023, comme suit :

Pour les enfants de Saint Georges :

Matin de 7h00 à 9h00	1.50 €
Matin de 7h30 à 9h00	1.00 €
Soir de 16h30 à 18h30	2.50 €
Goûter	Subventionner par le CCAS

Pour les enfants de Dampierre :

Matin de 7h00 à 9h00	4.00 €
Matin de 7h30 à 9h00	3.00 €
Soir de 16h30 à 18h30	4.00 €
Goûter	0.55 €

Pour l'ensemble des élèves : tout dépassement d'horaire sera facturé par ¼ d'heure entamé 5.00 €.

- Règlement garderie

Considérant les délibérations précédentes relatives aux nouveaux moyens de paiement et aux nouveaux tarifs, il convient de prendre un avenant au règlement en vigueur.

Charlotte Chenot ne participe pas au vote

- Convention groupement de commandes

Considérant que les dispositions de l'article L 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que « les communes doivent établir un schéma d'alimentation d'eau potable au plus tard le 31 décembre 2024 ou dans les deux années suivant la prise de compétence à titre obligatoire par la communauté de communes, si cette prise de compétence intervient après le 1er janvier 2023,

Considérant la nécessité, afin de préparer au mieux ce transfert de compétence, de disposer d'une connaissance patrimoniale précise des réseaux et des installations techniques,

Considérant qu'actuellement, dans un souci d'optimisation et de rationalisation des achats, il apparaît pertinent pour les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement, sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, de mutualiser la procédure de consultation des entreprises afin de bénéficier des meilleures conditions économiques et techniques pour se faire accompagner de bureaux d'études en charge de l'élaboration de schéma directeur sur les volets eau potable et assainissement collectif

DELIBERATION

- Avis sur demande d'extension de la société les Sablières de la Perche

La société les Sablières de la Perche souhaite, dans le cadre de la poursuite de son activité, s'étendre sur une partie du territoire communal.

Pour cela, le règlement d'urbanisme ainsi que le zonage doivent prévoir que cette activité soit autorisée. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'extension et autoriser la société les Sablières de la Perche à entamer les démarches auprès de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Adopté à la majorité

13 voix pour

2 abstentions

INFORMATIONS

- Acquisition d'une licence 4

Le Maire expose au conseil municipal que le restaurant Le Feuillage met en vente sa licence 4 pour un montant de 5000.00€.

La Commune a perdu avant 2020 sa licence, afin de préserver le tissu économique de la commune et permettre le maintien d'une activité commerciale pour le village, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint Georges sur la Prée se porte acquéreur de la licence IV.

• Désignation du bien :

- Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie.
- Propriétaire du bien : Monsieur GUYON Yves

• Condition de cession : 5 000 € hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur).

- Monsieur Masson, agriculteur, est venu à la rencontre du Maire afin d'exposer son projet de centrale agrivoltaïque à la Mornetterie, susceptible de lui rapporter un revenu complémentaire.
- Courrier de remerciement par la bibliothèque de St Georges pour la subvention exceptionnelle accordée dans le cadre du projet autour de la ligne de démarcation.

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DUGUET	Jean Marc	
DAVID	Jean Paul	
BOISSEAU	Béatrice	
CHARRON	Olivier	
CLOCHARD	Caroline	
BOUCHARD	Hervé	
PERRINET	Stéphanie	
LE MOUEL	Olivier	
BLANCHARD	Isabelle	
BONNEFOY	Nicolas	
CHENOT	Charlotte	
TAUPIN	Brigitte	
SOUDET	Martine	
BOURREAU	Jacques	
BARBIER	Anne-Marie	